

Décision

Générale

colonial

Décision n° 46-455-1934 Divers.

n° 46-455-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 octobre 1934

Numéro JO

n° 455 du 31/10/1934

Date du numéro

31 octobre 1934

TEXTE INTÉGRAL

décision désignant, pour l'année 1934, les membres du jury d'expropriation : MM. : Poggioli, représentant de la Compagnie de l'Afrique orientale ; Iterlrond, commerçant patenté; Marill, propriétaire ; Collard, directeur de la Manque do l'Indochine ; Labnssière, représentant de la Compagnie des Messageries maritimes; Hano, représentant de la Société des salines; Sergeant, directeur du Chemin de fer franco-éthiopien ; Klocanas, commerçant patenté; Chudeau, représentant de la Société du commerce du sel marin; Valogeas, représentant de l'Entreprise des travaux du port ; Delteil, commerçant patenté; Raymond, représentant de la Manque of Ethiopia ; F. Zouain. commerçant patenté; Nicoletto, commerçant patenté; Giely, représentant de la Compagnie maritime de l'Afrique orientale; Dubois, représentant de la Manque de l'Indochine ; Selnac, commerçant patenté; (Ininebault. agent de la Compagnie de l'Afrique orientale ; Guignol, sons-directeur de la Compagnie du chemin de for; Rousset-Bert, directenr général des salines.